**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

**Herausgeber:** Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

**Band:** 55 (1965)

**Rubrik:** Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1965

### Composition de la commission; séance annuelle

La Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés cantonales de pêche a délégué M. Heinz-Renz pour remplacer M. Louis Nicolet que nous remercions de son intérêt et de son intelligente collaboration pendant de longues années.

La séance annuelle a eu lieu le 20 février.

### Faune et chasse

Au courant de l'hiver passé, 12 cygnes ont été mis en liberté dont 6 sur le lac de Schiffenen et 6 sur le lac de la Gruyère. Un surveillant a été désigné pour chaque groupe. D'après les nouvelles reçues, les cygnes ont l'air de se plaire sur nos lacs.

Pour la première fois, le Service de la chasse a institué des examens pour les chasseurs dont les permis datent de 1963, 1964 et pour ceux qui voulaient chasser en 1965. Pour préparer ces examens, la Diana a organisé des cours portant sur différentes branches. M. Othmar Büchi a été chargé de faire connaître le gibier. A cet effet, il a mis à disposition certains animaux naturalisés du Musée.

Les cours se sont donnés dans les auditoires de zoologie et de géographie de la Falcuté des Sciences. Les examens ont eu lieu deux samedis de suite dans les mêmes locaux ainsi qu'une troisième épreuve ultérieure pour les chasseurs qui n'avaient pas pu se présenter auparavant.

Notre Commission a été heureuse de cette innovation grâce à laquelle les chasseurs ont acquis une meilleure connaissance du gibier et de sa biologie.

Nous extrayons les lignes suivantes du rapport que le Service de la chasse et de la pêche a bien voulu nous communiquer.

L'hiver 1964-65 a été rude pour le gibier en montagne, en raison de l'abondance et de la persistance de la neige. Les chevreuils, en particulier, ont payé un lourd tribut à la nature, les renards trouvant en eux une proie facile en période de grosse neige. De nombreux postes d'affouragement ont été installés,

spécialement dans le district de la Singine; malheureusement ils n'ont pas toujours été visités par le gibier.

L'effectif du chamois est plus ou moins stationnaire, celui du chevreuil est par contre en régression. La colonie de bouquetins des Mortheys connaît un développement réjouissant. Elle compte actuellement 32 unités, 7 naissances ayant été observées au cours de l'été dernier.

En 1965, la station ornithologique de Sempach, d'entente avec le Service fédéral de la chasse, a procédé à un recensement des aigles royaux en Suisse. Selon le rapport des gardes-chasse des bans fédéraux, une seule aire semble avoir été occupée avec certitude, elle se trouve au Mattenfluh (extrémité nord des Gastlosen).

Notre service a été saisi de 7 demandes d'indemnités pour des agneaux enlevés par des aigles. Un montant total de 400 fr. a été versé aux lésés.

En plaine, le chevreuil est également en régression, mais dans une proportion moindre qu'en montagne. Le lièvre se fait rare, les mauvaises conditions atmosphériques du printemps ont été néfastes au développement des premières nichées. De plus, l'utilisation constante des insecticides dans l'agriculture, ne contribue certes pas à son développement.

Pour les mêmes raisons, le gibier à plumes – faisans, perdrix – est également en régression et le repeuplement s'avère nécessaire.

## Pêche

Le résultat de la pêche a été mauvais dans les lacs de Neuchâtel et de Morat. Toutes les causes ne sont pas connues, la pollution des eaux est certainement l'une des plus importantes.

Dans le lac de Schiffenen, les captures de brochets ont été abondantes et dans les cours d'eau du canton la pêche a donné des résultats satisfaisants. A la demande de la section de pêche de Fribourg-Sarine, un nouveau poisson, le huchon, un salmonidé, a été introduit pour la première fois dans la petite Sarine.

## Pollution des eaux

En raison des précipitations abondantes de l'année dernière, les cours d'eau ont toujours eu un débit important et, de ce fait, les empoisonnements ont causé des dommages moins graves. Le problème de la pollution des eaux commence enfin à préoccuper sérieusement les responsables.

La station d'épuration des eaux de la ville de Fribourg est actuellement en chantier et sera terminée en 1967.

## Flore et forêts

A l'occasion de l'année des Alpes, la Banque de l'Etat de Fribourg a demandé qu'on organise une vitrine à sa succursale de la Place de la Gare en faveur de la

protection de la flore alpestre; M. Büchi, avec le bienveillant concours du Dr Wattendorf, a préparé cette exposition. La vitrine présentait des planches en couleurs tirées d'ouvrages réputés, des bouquets de plantes naturelles des Alpes, le tout accompagné des arrêtés pour la protection de la flore dans notre canton. Cette exposition a duré du 19 juillet au 9 août, elle a vivement intéressé la population.

L'année 1965 n'a pas été favorable aux courses de montagne; malgré cela, certains touristes se sont permis de faire des ravages dans les edelweiss de la région des Gantrisch. L'un d'eux, ayant cueilli 300 exemplaires, s'est vu infliger par la préfecture l'amende salée de 100 fr.; un autre alpiniste dont le bouquet était plus modeste a dû verser 20 fr. Dans les districts de la Gruyère et de la Veveyse, aucun rapport n'a été déposé à ce sujet.

Dans notre canton, des projets de reboisement sont en cours sur une superficie de 1027 ha pour lequel des subventions substantielles sont accordées.

### Inventaire des paysages et des sites d'importance nationale à protéger

La mise sous protection des *gorges de la Singine* a fait des progrès remarquables. Après entente avec le canton de Berne et son service de protection de la nature, nous avons soumis le projet aux 5 communes intéressées de la Singine (Alterswil, Heitenried, Saint-Antoine, Überstorf, Zumholz). M. le préfet de Tavel a convoqué une séance d'information à Heitenried en présence de M. l'inspecteur des forêts, M. Ceppi et des représentants de notre Commission. Les délégués des communes ne se sont pas seulement déclarés d'accord avec cette initiative, mais enchantés par le projet d'une protection efficace de cette belle région. Au mois de décembre, le plan a été mis à l'enquête publique dans ces communes. Au début de 1966, après liquidation des oppositions, M. le préfet demandera au Conseil d'Etat de sanctionner l'arrêté qui pourra ainsi entrer en vigueur. Dans le canton de Berne, la mise sous protection se fera en même temps.

Le projet d'arrêté pour la protection de la *flore dans la région du Vanil Noir* préparé par l'inspecteur des forêts a été soumis au Conseil d'Etat. Celui-ci a demandé qu'il soit fait certaines retouches au texte avant de le sanctionner. On n'a pas encore établi à quel département, la protection de la nature sera rattachée dans notre canton. Cette question sera tranchée une fois pour toutes et le département chargé de ce dicastère devra présenter à nouveau le projet d'arrêté.

Pendant cette période, la région du Vanil Noir n'a pas beaucoup souffert: l'été pluvieux ayant empêché les touristes de s'y rendre nombreux. La flore ne s'est pas bien développée, la neige n'ayant pas quitté le pied des parois de rochers orientés vers le Nord.

Les articles de presse ont fort bien accueilli l'idée de protéger cette belle région.

## Réserves

Dans la *réserve de Cheyres*, un quatrième surveillant a été nommé en la personne de M. Louis Tinguely, gendarme, au dit lieu. Les observations ornithologiques sont faites par M. Margot qui habite Yverdon. La région est encore très riche en oiseaux nicheurs et de passage.

L'affiche et le poteau de la réserve ont été arrachés du côté de Font, de sorte que l'entrée n'est plus indiquée là-bas. Nous avons demandé à M. Arm, surveillant, de bien vouloir remettre l'affiche en état et de la fixer à un piquet métallique.

Le juge de paix du 2e cercle de la Broye à Estavayer, sur la requête de l'Etat de Fribourg, a prononcé l'interdiction suivante:

*Il est formellement interdit:*

1. de faire du feu;
2. de déposer des ordures ou autres matériaux;
3. d'enlever ou de couper des arbres et des arbustes;
4. de camper;
5. de se promener dans la réserve ornithologique en dehors des sentiers existants.

L'inspecteur des forêts a préparé une affiche pour faire connaître les défenses ci-dessus; les quatre surveillants doivent faire des tournées régulières, surtout en fin de semaine pour faire respecter ces prescriptions.

## Lac de Pérolles

Le nombre de canards et de foulques est assez important, surtout en hiver. Au mois de décembre, un essai de braconnage a été constaté dans la réserve et annoncé au surveillant.

Dans les autres réserves, il n'y a rien de spécial à signaler.

## Inspectorat cantonal des constructions

Selon la nouvelle loi sur les constructions, notre Commission a été consultée pour toute construction qui pourrait avoir une influence sur le paysage. Parmi les nombreux cas qui nous ont été soumis, signalons les constructions prévues dans le parc du chateau de Guévaux, au bord du lac de Morat. Le projet tient compte dans une large mesure de la protection du paysage; néanmoins nous regretterions la construction de blocs locatifs dans le parc, même s'ils étaient masqués du côté du lac.

## Office de protection des eaux

La collaboration avec cet office a été très active. Il s'agit surtout de donner notre avis sur les dépôts d'ordures dans les communes au point de vue du

paysage et de la protection des eaux. L'exploitation de gravier, surtout dans les cours d'eau donne lieu à beaucoup de plaintes de la part des pêcheurs.

Sur sa demande, notre Commission a obtenu un crédit de 2000 fr. de la Loterie romande pour permettre d'évacuer le dépôt d'ordures situé en bordure de la route cantonale à l'entrée de la forêt de Cormagens. Grâce à la collaboration d'un groupe d'éclaireurs, les détritus ont été enlevés, la place nettoyée, clôturée par un treillis. Au printemps, on y plantera des arbres.

Cette méthode de nettoyage des dépôts d'ordures à proximité des voies de communication devrait se faire dans tout le canton.

O. Büchi